



PLUi-H

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
valant Programme Local de l'Habitat

3.2 - REGLEMENT GRAPHIQUE Commune de Oeyreluy

Échelle 1/5 000 DGRIP PCV 2022

PLUi-H approuvé le 18 décembre 2019 :

Modification simplifiée n°1 approuvée le 14 avril 2021
Modification n°2 approuvée le 29 octobre 2025
Modification simplifiée n°3 approuvée le 17 décembre 2025

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 14 avril 2021
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 29 octobre 2025
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2025

Le Président,
M Julien DUBOIS



grand-dax.fr

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

URBANISME

UA Limite et nom de zone

Emplacements réservés

Voie

Ouvrages publics, installations d'intérêt général
logement local social

Prescriptions d'implémentation

Marge de recul particulière

Commerce et artisanat

Linière de préservation de la diversité commerciale

Autres prescriptions

OAP Orientation d'aménagement et de programmation
(à préciser dans le règlement d'urbanisme)

Règles de stationnement minoré
provisoire et à long terme en commun
en site propre

Bâtiment susceptible de changer de destination
d'usage défini dans le règlement d'urbanisme

Règles architecturales particulières

Secteur à programme de logements
mixité sociale en zone U et AU

RISQUES

Prescriptions liées au risque inondation

Zones avec limitations de la constructibilité
définies au Plan de Prévention du Risque Inondation

Zones de risque de crues fortes identifiées
dans les Affiliés Inondation

Prescriptions liées au risque incendie de forêt

Zone d'alerte fort feu de forêt

Zone de contact entre les zones d'urbanisation
habitat denses et l'espace boisé, matérialisant les
risques de la prévention du risque incendie de forêts

Prescriptions liées au bruit

Zones concernées par le Plan d'Exposition au Bruit
de l'Aérodrome de Dax-Seyresse

Prescriptions liées au risque mouvement de terrain

Zone de risque d'affaissement et d'éboulement

Prescriptions liées au risque pyrotechnique

Zone de risque pyrotechnique - Z1/Z2

Zone de risque pyrotechnique - Z3

Zone de risque pyrotechnique - Z4

Zone de risque pyrotechnique - Z5

Prescriptions liées au risque de transport de matières dangereuses

Zone des ouvrages de transport de gaz naturel
Toute intervention dans cette zone doit faire l'objet d'une
demande de renseignements auprès du DSD

PATRIMOINE PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

Ensembles paysagers et bâtis à protéger
(cf. fiches numérotées en annexes)

Espace boisé classé

Éléments paysagers à protéger

Trame verte - réservoirs de biodiversité principaux

Trame verte - réservoirs de biodiversité secondaires

Trame verte - corridors écologiques

Trame bleue - réservoirs de biodiversité principaux

Trame bleue - corridors écologiques

ex-ZPPAUP

Périmètre de protection des monuments historiques
(en site propre)

Sites classés ou inscrits

Site patrimonial remarquable modifié (SPR)

DIVERS

Périmètre de suris à statuer
(Règles 500m LCV hors Déclaration d'utilité publique)

Le fonds cadastral utilisé est celui fourni par la DGFIP et n'est pas une parfaite
représentation géographique intercommunale.
Les chevauchements entre communes peuvent donc apparaître.
Seules les informations concernant la commune nommée sur chaque plan
sont opposables.

Limites de la commune concernée

Limites des communes limitrophes (représentées à titre indicatif)

Emplacements réservés

N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
V1	Cheminement piéton à créer (3 m de largeur)	Commune
V2	Cheminement piéton à créer (3 m de largeur)	Commune
V3	Création d'une voirie (10 m de largeur)	Commune